

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2239

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac et Mme Untermaier

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 19, substituer au taux :

« 87 % »

le taux :

« 77 % ».

II. – En conséquence, à alinéa 20, substituer au taux :

« 13 % »

le taux :

« 23 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous souhaitons revenir au 23 % du barème tel qu’il existe. Vous risquez de fragiliser le système et ce n’est pas souhaitable. Nous l’avons déjà souligné en commission lorsque la Rapporteuse a présenté son amendement de réécriture globale qui montre une nouvelle fois que votre réforme n’est pas prête.